



VILLE DE ARUE

Arrêté n° 2026/22 du 04 mai 2026

Portant délégation d'une partie de ses fonctions de Maire aux
adjoints au Maire et aux conseillers municipaux de la
commune de Arue

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
 - Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
 - Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
 - Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
 - Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
 - Vu les articles L.2112-1, L.2122-18, L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil municipal, issu du scrutin du 15 mars 2026, en date du 20 mars 2026 ;
 - Vu la délibération n°2026/14 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;
 - Vu l'élection des adjoints du 20 mars 2026 par le Conseil Municipal ;
 - Vu la délibération n°2026/30 du 21 avril 2026 fixant les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués A et B ;
- Considérant que l'article L.2122-18 du CGCT dispose que si le maire est seul chargé de l'administration, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous délégués d'une délégation à des membres du conseil municipal ;
- Considérant qu'il importe dans un souci de bonne administration, de déléguer certaines fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux ;
- Considérant que l'article L.2122-20 du CGCT dispose que les délégations données par le maire en application de l'article L.2122-18 du CGCT subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées.

Arrête

Article 1. - Madame le Maire donne délégation d'une partie de ses fonctions aux adjoints aux maires.

Article 2. - Chaque adjoint, sous l'autorité et la surveillance de Madame le Maire, reçoit délégation de fonction pour traiter les affaires et dossiers relevant de sa délégation comme suit :

Adjoints au Maire	
Vahinetua TUAHU 1 ^{ère} adjointe au Maire	<ol style="list-style-type: none">1. Éducation<ul style="list-style-type: none">• Développer les relations avec les établissements scolaires publics et privés ;• Coordonner les projets éducatifs communaux ;• Pérenniser et renforcer le Conseil municipal junior ;• Promouvoir une alimentation saine et locale dans la restauration scolaire.2. Solidarité et famille<ul style="list-style-type: none">• Suivre le fonctionnement du service Action et Cohésion pour le volet Social ;• Piloter et animer la commission sociale ;• Veiller à l'accompagnement des administrés dans leurs démarches et situations sociales ;• Déployer des actions de proximité en faveur des familles.3. Inclusion et personnes vulnérables<ul style="list-style-type: none">• Sortir le public vulnérable de l'isolement ;• Développer les actions en faveur des personnes âgées ;• Mettre en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite ;• Assurer le suivi et l'actualisation des outils de recensement.4. Santé<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accès aux soins et aux parcours de prévention ;• Optimiser l'organisation et la coordination de la politique des évènements ;• Visiter les malades.
Jacky BRYANT 2 ^{ème} adjoint au Maire	<ol style="list-style-type: none">1. Culture et patrimoine<ul style="list-style-type: none">• Valoriser et préserver le patrimoine culturel, artistique et naturel ;• Développer des espaces dédiés à la mémoire et à l'histoire locale ;• Piloter l'aménagement de parcours historiques et culturels ;• Mettre en œuvre la création du Festival Te Pōriōnuu ;• Mettre en valeur les pétroglyphes et les sites anciens ;• Installer le conseil des sages « Toohitu » ;• Suivre les opérations diverses sur le site de Tetiaroa.2. Transition écologique<ul style="list-style-type: none">• Assurer la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau potable ;• Développer la politique de gestion des eaux pluviales ;• Participer et suivre la politique d'assainissement des eaux usées ;• Faire aboutir puis mettre en œuvre le plan de gestion des déchets.3. Transition énergétique<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des actions en faveur de la réduction de la dépendance énergétique.

<p>Anna YON YUE CHONG 3^{ème} adjointe au Maire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finances communales <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le fonctionnement de la Direction administrative et financière ; • Définir et piloter la trajectoire financière de la commune ; • Contrôler l'exécution budgétaire et la soutenabilité financière ; • Piloter et animer la Commission des finances ; • Mettre en œuvre le contrôle interne et le contrôle de gestion ; • Assurer le suivi des recommandations de la Chambre territoriale des comptes ; • Optimiser la recherche de financement. 2. Transparence et gouvernance <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la transparence de l'action publique ; • Garantir la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles déontologiques. 3. Communication et relation usager <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le fonctionnement du Service Communication ; • Développer la diffusion de l'information auprès des administrés ; • Améliorer la relation usager et les démarches de proximité.
<p>Edgar TEHAHE 4^{ème} adjoint au Maire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pêche <ul style="list-style-type: none"> • Structurer les activités de pêche sur le territoire communal ; • Renforcer les relations avec les pêcheurs de la commune ; • Suivre l'organisation et le fonctionnement du marché municipal ; • Suivre les projets économiques en vue de valoriser les produits de la pêche ; • Orchestrer le nettoyage des rivières, plages et lagons. 2. Agriculture et horticulture <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et développer la politique du secteur agricole et horticole communal ; • Favoriser les relations entre producteurs et consommateurs ; • Développer les projets de valorisation des produits agricoles ; • Promouvoir les actions en faveur de l'autonomie alimentaire ; • Déployer la pépinière communale. 3. Artisanat <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser et structurer le secteur de l'artisanat de la commune ; • Mettre en place des manifestations et des formations dédiées à l'artisanat.
<p>Turia NATUA 5^{ème} adjointe au Maire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bien vivre ensemble <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions favorisant le bien-être ; • Soutenir les actions d'embellissement de la commune ; • Soutenir la vie associative ; • Encourager la participation citoyenne ; • Étendre la coopération de la commune avec les actions associatives d'intérêt général. 2. Relations avec les confessions religieuses <ul style="list-style-type: none"> • Entretien, développer les relations avec les confessions religieuses présentes sur la commune ; • Favoriser les manifestations inter confessionnelles ; • Suivre les évènements culturels ; • Participer et représenter Mme le Maire aux veillées, inhumations. 3. Condition féminine <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le Conseil des femmes ; • Organiser des actions en faveur de la condition féminine ; • Réaliser le portrait de femmes actives et inspirantes de la ville de Arue.

<p>Jérémie CHAINE 6^{ème} adjoint au Maire</p>	<p>1. Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le fonctionnement du service Action et Cohésion pour le volet jeunesse et sport ; • Assurer le suivi de la politique communale en faveur de la jeunesse ; • Veiller à l'organisation des actions et manifestations dédiées à la jeunesse ; • Entretenir les relations avec les associations de jeunesse ; • Renforcer les politiques de formation et d'information des jeunes ; <p>2. Sport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en place de la politique sportive communale ; • Suivre l'organisation des manifestations et des animations sportives ; • Coordonner l'action de la commune avec les acteurs sportifs ; • Suivre les projets d'équipement, d'entretien, de modernisation et de gestion des installations sportives. <p>3. Animations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et promouvoir les métiers d'encadrement des jeunes publics dans les activités sportives ; • Mettre en place des formations de BAFA pour diverses animations ; • Faire appel au bénévolat pour des événements particuliers.
<p>Tetia PEU 7^{ème} adjointe au Maire</p>	<p>1. Économie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser économiquement le foncier communal ; • Soutenir le développement du secteur primaire ; • Identifier, rechercher et mobiliser des partenariats et financements pour les projets relevant de sa délégation ; • Renforcer l'animation économique locale. <p>2. Emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la Cellule communale de l'Emploi ; • Déployer les actions communales en matière d'emploi, d'insertion et d'orientation professionnelle ; • Accompagner les dispositifs de formation et de qualification des publics ; • Encourager l'entrepreneuriat, la création d'activité et l'accompagnement des porteurs de projets ; • Développer le forum de l'emploi et le job day. <p>3. Relations avec les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les relations avec les entreprises installées sur la commune ; • Suivre les manifestations commerciales ; • Encourager les rencontres récréatives des entreprises de la commune.

<p>Charles BERSELLI 8^{ème} adjoint au Maire</p>	<p>1. Prévention dans les quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer les actions de prévention menées dans les quartiers ; Conduire les actions de sensibilisation des habitants à la propreté et à la salubrité ; Prévenir et gérer les risques liés aux animaux errants ou dangereux ; Identifier et suivre le traitement des problématiques de proximité (accès, servitudes, caniveaux, talus, élagage) ; Animer le dialogue de proximité avec les habitants et coordonner les partenaires intervenant dans les quartiers ; Promouvoir les projets de quartier et de l'initiative populaire directe. <p>2. Nuisances sonores & olfactives</p> <ul style="list-style-type: none"> Veiller à la tranquillité publique et à la prévention des nuisances ; Proposer une politique relative aux nuisances sonores répétitives (abolements, musique forte) ; Traiter la problématique sur les nuisances olfactives dans le quartier Papaoà. <p>3. Sécurité dans les quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ; Suivre les activités du Centre de Traitement des Alertes (CTA), la mise en place et le suivi de l'Établissement Public d'Incendie et de Secours (EPIS) ; Assurer la mise en place et le suivi du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
<p>Naea BENNETT 9^{ème} adjoint au Maire</p>	<p>1. Équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre le fonctionnement des Services Techniques Municipaux ; Veiller à l'exécution des travaux de bâtiments, de voirie, d'éclairage public et de réseaux, réalisés en régie ou confiés à des prestataires ; Suivre les demandes d'intervention relevant des Services Techniques Municipaux ; Mettre à jour l'inventaire du matériel et du stock du parc à matériel ; Être force de proposition pour des formations en faveur des agents communaux du parc, afin de mettre à jour et/ou compléter leurs compétences. <p>2. Transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer aux réflexions et propositions visant à l'amélioration du transport sur le territoire communal ; Encadrer le suivi du transport scolaire communal ; Renforcer et suivre la mise en place d'abris de bus et d'arrêt de bus. <p>3. Foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer aux négociations relatives aux acquisitions foncières destinées à renforcer le patrimoine de la commune ; Assurer le suivi administratif et opérationnel des transactions foncières communales ; S'assurer de la mise à jour de l'état hypothécaire et des titres de propriété communaux.

Article 3. - Chaque conseiller municipal désigné ci-après, sous l'autorité et la surveillance de Madame le Maire, reçoit délégation de fonction pour traiter les affaires et dossiers relevant de sa délégation comme suit :

<p align="center">Conseillers délégués A</p>	
<p>Claude BUCHMANN</p>	<p>Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer aux animations et activités en faveur des familles ; Accompagner les actions en faveur des personnes âgées ; Optimiser la politique d'accompagnement des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Mélodie TEARIKI	Écotourisme <ul style="list-style-type: none"> • Participer à des actions pour préserver la biodiversité ; • Sensibiliser fortement la population au tri et à la réduction des déchets ; • Accompagner la population sur une gestion plus écologique et raisonnée de l'eau.
June FREELAND	Financements <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la recherche de financements pour les projets communaux ; • Participer au suivi des recommandations de la Chambre territoriale des comptes ; • Suivre les financements des projets de contrat de ville.
Claudino TEHAMOANA	Agriculture <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mise en œuvre de « l'opération arbres fruitiers » ; • Suivre l'écoulement des produits du « fenua » (marché du terroir...) ; • Soutenir les actions en faveur de l'autonomie alimentaire.
Vetea FULLER	Bien-être <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la décoration de la ville suivant les thématiques retenues ; • Participer aux réunions sur l'aménagement de la commune ; • Participer à la vie et au développement du tissu associatif de la commune.
Henri ESTALL	Jeunesse solidaire <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le comportement civique communautaire ; • Susciter la participation des jeunes aux actions de solidarité ; • Favoriser les rencontres intergénérationnelles.
Moeata MALINOWSKI	Micro-projets économiques <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place de petits projets ; • Participer à l'organisation d'un concours micro-projets innovants ; • Contribuer à la préparation des visites d'ateliers relais du « fenua ».
Andréa BRINKFIELDT	Condition animale <ul style="list-style-type: none"> • Suivre et promouvoir les actions relatives à la cause animale ; • Proposer des formations d'éducation canine ; • Inviter les habitants de quartier à la mise en place des règles de bon voisinage.
Heimanu TERAÏ	Équipement <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la maintenance et l'entretien des ateliers de travail et de tout matériel roulant du parc ; • Optimiser la gestion des demandes de permis de construire ; • Prendre part aux travaux de réflexion relatifs à l'amélioration du transport en commun communal.

Conseillers délégués B	
Tehani YAO	Affaires sanitaires <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accompagnement et le suivi des patients bénéficiant d'une évacuation sanitaire ; • Suivre les visites des malades.
Bernadette VANE	Valorisation du « reo māōhi » <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux actions en faveur de la pratique du reo māōhi sous toutes ses formes d'expressions ; • Renforcer les défis lecture ou dictée en reo māōhi.
Mirella TEIKITOHE	Communication <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la collecte visuelle lors des divers événements communaux ; • Prendre part aux réunions liées à la communication communale.
Joël BONNO	Artisanat <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation des expositions artisanales de la commune ; • Assurer le suivi des relations avec les acteurs de l'artisanat.

Micheline BANNER	Conditions féminines <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux événements en faveur des femmes ; • Privilégier des petites actions de proximité avec les femmes.
Mihimana MAIHI	Sport traditionnel <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement du sport traditionnel ; • Participer à l'organisation d'un tournoi de sports traditionnels.
Jean-Claude LAI AH CHE	Économie sociale et solidaire <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la mise en place de mini-ressourceries ; • Prévoir des visites et des réunions d'information sur les ressourceries ou recycleries.
Muriel LYAU	Sécurité sanitaire <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les habitants aux diverses initiatives relatives à la salubrité ; • Contribuer à la mise en place de réunions d'informations sur les maladies endémiques et contagieuses.
Lémuel BROTHERS	Accotement <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le nettoyage des sites communaux ; • Veiller à l'entretien des outils de travail dédiés à la cellule accotement.

Article 4. - Ces délégations ne peuvent en aucun cas faire obstacle au pouvoir de Madame le Maire d'accomplir personnellement tout acte ou décision se rapportant aux attributions déléguées.

Article 5. - Sauf impossibilité constatée conformément à l'article L.2122-17 du CGCT, les arrêtés sont revêtus de la signature de Madame le Maire.

Article 6. - Madame le Maire se réserve personnellement toute question non expressément déléguée par arrêté.

Article 7. - Chaque adjoint et chaque conseiller municipal titulaire d'une délégation devra rendre compte régulièrement à Madame le Maire de l'activité exercée dans le cadre des fonctions qui lui ont été déléguées.

Article 8. - Pour l'exercice de ces fonctions déléguées par Madame le Maire, chaque adjoint et chaque conseiller municipal désigné bénéficiera d'une indemnité fixée par délibération.

Article 9. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 10. - Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Maire de la Ville de Arue atteste, sous sa responsabilité,
que le présent acte a été transmis à la Subdivision
administrative des Iles du Vent

le - 5 MAI 2026

et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le - 5 MAI 2026

Madame le Maire

Teura IRITI

